

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Loire-Atlantique
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
loireatlantique@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE

6, rue de Nantes
44270 Saint-Étienne-de-Mer-Morte
02 40 31 12 06
mairie@saintetiennedemermorte.fr
www.saintetiennedemermorte.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration du

Clocher de Saint-Étienne de-Mer-Morte

Loire-Atlantique

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Sauver un clocher témoin de l'histoire médiévale

◆◆ LE PROJET

À la suite d'un contrôle annuel sur les équipements mécaniques du clocher, certains désordres visuels et structurels concernant l'état de l'installation campanaire ont été observés.

Les principaux objectifs de cette restauration visent à préserver et mettre en valeur le patrimoine identitaire de la commune et historique du territoire, en réparant le clocher afin d'éviter tout risque d'accident par des chutes de pierres sur la voie publique.

De plus, cette restauration permettra d'éviter que l'édifice ne continue à se désolidariser et permettra la remise en fonction la sonnerie des trois cloches.

◆◆ UN CLOCHER CHARGÉ D'HISTOIRE ET D'OBJETS D'ART

Le clocher, récemment consolidé, constitue le dernier vestige de l'ancienne église romane érigée au XIIe siècle.

Il fut notamment le témoin de l'acte sacrilège de Gilles de Rais, qui, le jour de la Pentecôte de 1440, pénétra avec ses hommes dans l'édifice afin de s'emparer du frère de Geoffroy Le Ferron qui s'était porté acquéreur du château

de Saint-Étienne-de-Mer-Morte. Sur la façade du clocher, une plaque de bronze scellée, rappelle cet acte.

La nouvelle église qui date de 1885, possède de remarquables objets culturels venant de l'ancien édifice et répertorié à la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

Aux portes de la Vendée, entre Nantes et La Roche-sur-Yon, Saint-Etienne-de-Mer-Morte est une commune rurale qui compte un peu plus de 1 500 habitants.

◆◆ UNE COMMUNE INVESTIE

Cette restauration s'inscrit dans un projet de valorisation plus global. En effet, la commune, propriétaire du clocher, a déjà fait appel à la Fondation du patrimoine. En 2010 le presbytère a été restauré, puis en 2019 deux tableaux, datant de 1822 et 1827, situés de part et d'autre du chœur, ont été sauvés.

Montant des travaux	94 180.70 € hors taxes
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	4ème trimestre 2022

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Clocher de Saint-Étienne de-Mer-Morte

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80115

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Clocher de Saint-Étienne de-Mer-Morte

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © commune de St-Etienne de Mer Morte

